

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31 Mai 2010

Délibération n° 2010-10

Date de convocation : 20 Mai 2010 Nombre de délégués en exercice : 34

Titulaires: 20 Suppléants: 2

Absents non remplacés: 12

Votants: 22

L'an deux dix, le trente et un mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS:

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND **AVIGNON:**

M. ORLANDO - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GOUDON -M. BEL - M. GUIN - M. BANACHE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE: M. BARONE - Mme LAGET - M. PEREZ - M.LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU **RHONE GARDOISES**

M.GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU

M.GROS - Mme LAFAURE - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : Mme Chantal BOUSQUET

OBJET : Nouveaux délégués à la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise suite au décès de M. Guy PECOUL

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Suite au décès de M. Guy PECOUL, Conseiller Syndical titulaire pour la Commune de Roquemaure, représentant la CCCRG au sein du Comité Syndical du SMBVA, il convient de le remplacer.

La Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise, lors de son conseil communautaire du 20 avril 2010, a désigné:

- M. Patrick MANETTI comme Conseiller Syndical titulaire en remplacement de M. Guy PECOUL
- Mme Chantal BOUSQUET comme Conseillère Syndicale titulaire en remplacement de M. Fabien **CHAFFARD**



 M. Fabien CHAFFARD comme Conseiller Syndical Suppléant en remplacement de M. René RODRIGUES

Mme Mireille GROS-JEAN reste Conseillère Syndical suppléante.

Il convient de les installer dès à présent dans leur fonction de délégués titulaires et de délégués

suppléants:

suppleants: TITULAIRES			SUPPLEANTS	
		GRAND AVIGNON		
Marie-Josée	ROIG	AVIGNON	Philippe	MARCUCCI
François	LELEU	AVIGNON	Marie-Françoise	ROZENBLIT
Frédéric	ROGIER	AVIGNON	Jeanine	CALVES
Roger	ORLANDO	CAUMONT SUR DURANCE	Nathalie	MOULINAS
Primo	VACCHIANI	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Georges	PELLEGRINI
Jacky	BUIS	JONQUERETTES	Dominique	ANCEY
Alain	CORTADE	LE PONTET	Christian	LUTZ
Guy	QUIOT	LE PONTET	Jean-Pierre	BRUN
Christian	RANDOULET	LES ANGLES	Philippe	GILLET
Joël	GRANIER	MORIERES LES AVIGNON	Michel	BOLEA
Anne-Marie	FAUCELLI	ROCHEFORT DU GARD	Patrick	VACARIS
Bernard	GOUDON	SAINT SATURNIN LES AVIGNON	Jean-Baptiste	BARTOLI
Georges	BEL	SAZE	Philippe	MASSIAS
Michel	PONCE	VELLERON	Guy	BANACHE
Joël	GUIN	VEDENE	Louis	COSTEPLANE
Xavier	BELLEVILLE	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Jean-Marc	ROUBAUD
	Communa	uté de Communes des Pays de Rh	ône et Ouvèze	
Joël	SERAFINI	BEDARRIDES	Sylvette	PEZELIER
Michel	BARONE	CADEROUSSE	Serge	FIDELE
Jean-Pierre	BOISSON	CHATEAUNEUF DU PAPE	Isabelle	LAGET
Jean-Pierre	FENOUIL	COURTHEZON	Francis	MIQUEL
André	PEREZ	JONQUIERES	Michel	CHRETIEN
Thierry	LAGNEAU	SORGUES	Sylviane	FERRARO
Stéphane	GARCIA	SORGUES	Gérard	GERENT
	Comm	unauté de Communes des Sorgues	du Comtat	
Lucien	STANZIONE	ALTHEN DES PALUDS	Jean-Michel	VIDAL
Christian	GROS	MONTEUX	Pierre	BLATIERE
Pierre	MARGAILLAN	MONTEUX	Michel	MUS
Françoise	LAFAURE	PERNES LES FONTAINES	Henri	BERNAL



Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise							
Jean	GUEDES	MONTFAUCON	Eric	MOUTAFIS			
Max	LANGLADE	MONTFAUCON	Yves	CHARET			
Patrick	MANETTI	ROQUEMAURE	Mireille	GROS-JEAN			
Chantal	BOUSQUET	ROQUEMAURE	Fabien	CHAFFARD			
Michel	ANASTASY	SAINT LAURENT DES ARBRES	Marc	BONATO			
Jacques	DEL BIANCO	SAINT LAURENT DES ARBRES	Robert	PUJADE			
Stéphane	CARDENES	LIRAC	Antonio	RUBIO			

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le rapporteur

Le Comité Syndical,

DONNE un avis favorable à la nouvelle composition du Comité Syndical

Vote du Conseil:

POUR: 22 CONTRE: / ABSTENTION:/

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le: M/06/2010

Pour extrait conforme Le Président

Alain CORTADE